

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du Conseil sectoriel de  
l'accueil familial**

**A.Gt 24-12-2010**

**M.B. 02-02-2011**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse modifié par le décret du 7 décembre 2007, notamment l'article 30quater ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 26 mai 2008 portant désignation des membres et du président du Conseil sectoriel de l'accueil familial;

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de membres effectifs démissionnaires au sein du Conseil sectoriel de l'accueil familial,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres effectifs du Conseil sectoriel de l'Accueil familial :

1° Comme représentant des services agréés de placement familial :

Mme Marie-France Lambert, en remplacement de M. Christian DEHASPE, démissionnaire.

2° Comme représentant des conseillers de l'Aide à la jeunesse :

Mme Véronique MICHAUX, en remplacement de Mme Isabelle WALHAIN, démissionnaire;

3° Comme représentant des directeurs de l'Aide à la jeunesse :

Mme Isabelle WALHAIN, en remplacement de M. Pierre HANNECART, démissionnaire.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Bruxelles, le 24 décembre 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. HUYTEBROECK